

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LES ORGANISMES DE GARANTIE D'EMPRUNT**(Organisme public, association, société)**

Avant de commencer, merci de préparer vos documents au format numérique :

Dernière version des statuts en cas de changement	<input type="checkbox"/>
Preuve de publication des statuts	<input type="checkbox"/>
Arrêté préfectoral de création	<input type="checkbox"/>
Extrait du KBIS	<input type="checkbox"/>
Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos – <u>Pour les organismes privés</u> (Compte de résultat, Bilan comptable, détails des comptes et l'annexe comptable)	<input type="checkbox"/>
Rapport du Commissaire Aux Comptes s'il a eu lieu – <u>Pour les organismes privés</u>	<input type="checkbox"/>
Compte de gestion et compte administratif ou le compte financier unique – <u>Pour les organismes publics</u>	<input type="checkbox"/>
Annexe relative au calcul de la capacité d'autofinancement (III – Autres documents de synthèse) – <u>Pour les SA HLM uniquement</u>	<input type="checkbox"/>
Balance générale au format Excel – <u>Pour les organismes privés</u>	<input type="checkbox"/>

Ces pièces sont à déposer dans votre espace dédié et accessible depuis cette adresse :

<https://partenaires.haute-garonne.fr/>**Pour + de détails sur la liste des pièces à fournir ou pour tout support à l'utilisation du portail**, vous pouvez contacter la cellule Haute-Garonne Partenaires : par téléphone au **05 34 33 17 17** de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45 par courriel en écrivant à haute-garonne.partenaires@cd31.fr